



BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Association des Techniciens de Dialyse (ATD)

Centre d'Affaires Desmarez, 249 Rue Irène Joliot Curie, 60610 Lacroix-Saint-Ouen
☎ 03.44.44.30.42 | www.dialyse.asso.fr | ✉ info@dialyse.asso.fr

Vos informations :

Nom : Prénom :
Profession : (A cocher) Secteur : Public ☐ Privé ☐ Associatif ☐
Adresse professionnelle (facultatif) :
E-mail : Tél:

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion vous donne droit à un accès réservé aux :

- ✓ Journaux trimestriels numériques à consulter dans notre espace réservé aux adhérents sur notre site internet
- ✓ Assurance responsabilité pénale incluse
- ✓ Réductions exclusives sur l'offre de formation

Comment adhérer ?

1. Remplissez ce bulletin et signez ci-dessous
2. Effectuez le paiement de **32€** par chèque à l'ordre de l'ATD ou par virement bancaire*
3. Envoyez votre dossier complet à l'adresse ci-dessus ou par mail

Vos idées comptent ! N'hésitez pas à nous partager vos suggestions pour améliorer l'association

.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées bancaires :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30004	01345	00000018125	97

Domiciliation : BNP Compiègne Gambetta /IBAN : FR 76 3000 4013 4500 0000 1812 597/ BIC : BNPAFRPPCRE

Protection des données personnelles : Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Contactez-nous à info@dialyse.asso.fr

*(le montant de l'adhésion est non remboursable) CF. Conditions générales de vente disponibles sur demande à info@dialyse.asso.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Adhésion – Association des Techniciens de Dialyse (ATD)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités d'adhésion à l'Association des Techniciens de Dialyse (ATD), association à but non lucratif, via le paiement d'une cotisation annuelle.

2. Adhésion

L'adhésion à l'ATD est ouverte à toute personne souhaitant soutenir les actions de l'association et/ou participer à ses activités, conformément à ses statuts. L'adhésion devient effective après validation du paiement de la cotisation.

3. Montant de la cotisation

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 32 €. La cotisation est valable du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. La cotisation est annuelle et non fractionnable.

4. Modalités de paiement

Le paiement de la cotisation s'effectue de préférence en ligne via la plateforme HelloAsso, ou bien par virement bancaire, ou par chèque, ou en espèce lors des sessions de formation.

HelloAsso est une plateforme de paiement sécurisée dédiée aux associations à but non lucratif. L'ATD ne conserve aucune donnée bancaire.

5. Caractère non remboursable

La cotisation est non remboursable, non échangeable et valable pour une durée d'un an, quelle que soit la date d'adhésion au cours de l'année civile. Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de non-participation aux actions ou événements de l'association.

6. Droits liés à l'adhésion

L'adhésion permet notamment de soutenir les actions de l'Association des Techniciens de Dialyse, d'être informé des activités, formations et événements organisés par l'association et de participer à la vie associative conformément aux statuts.

7. Responsabilité

L'association ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité temporaire des services liés à des événements extérieurs ou à la plateforme de paiement.

8. Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'adhésion sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion administrative de l'association et ne sont en aucun cas cédées à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

9. Acceptation des CGV

Le paiement de la cotisation vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.